

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 AOUT 2020

INFORMATIONS COMMUNALES N° 06/2020

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Laurent SOY, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ, Stéphane RECORNS, Marie-France AVALLET, Noëlle DE MARIA Vanessa MARTIN, Jean-Rémi JUTHIER, Solange DANÉL

Excusés : Michèle ROUBIN, Raphaël ROBERT, Éric GIRODET, Virginie JOLY, Maurice PERFETTI

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la mairie le 31 août dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ Demande de subvention travaux école

Une délibération est nécessaire afin de faire une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre des travaux de rénovation de l'école (ravalement de façades et étanchéité du toit).

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande de subvention.

⇒ Contrat assurance groupe Risques statutaires 2021-2024

Les agents territoriaux titulaires ou contractuels, bénéficient de droits en cas d'absence pour raisons de santé : congés maladie, congés maternité, congés pour accident du travail ou maladie professionnelle. Leur absence représente un risque financier important pour notre collectivité.

Notre commune a donné mandat au Centre de Gestion pour négocier et renouveler les contrats auprès des assureurs. Celui ayant remporté l'appel d'offres est la CNP.

⇒ Décision modificative

Une décision modificative sur le budget 2020 est nécessaire pour le paiement des travaux de l'école.

La décision est entérinée à l'unanimité.

⇒ Rapport des commissions

- Scolaire : une réunion préparatoire, avec tout le personnel de l'école, a eu lieu notamment pour les questions de sécurité générale. Le protocole sanitaire a été largement déroulé à cette occasion. Des fiches de poste vont être établies pour chaque personne intervenant à l'école, permettant ainsi d'assurer rapidement le remplacement en cas d'absence.

⇒ Questions diverses

- Salle des fêtes :

Compte-tenu du contexte sanitaire, la municipalité a décidé de ne pas proposer la salle à la location jusqu'à nouvel ordre pour des événements familiaux (mariage, anniversaire ...)

- La bibliothèque communique :

Les membres de la bibliothèque se sont réunis le jeudi 27 août et ont décidé à l'unanimité d'ouvrir la bibliothèque au public dès le lundi 31 août 2020.

Aux heures habituelles : **lundi de 10h30 à 11h30, mardi de 16h30 à 18h30, mercredi et samedi de 10h à 12h.**

Attention : avec respect des gestes barrières : Port du masque obligatoire, Lavage des mains, Gel à disposition, 3 personnes au maximum dans la bibliothèque, distance 1 mètre entre chaque personne.

Pour les retours à l'entrée de la bibliothèque vous pourrez déposer vos livres sur la table, nous les nettoierons et ils seront mis en quarantaine avant de les mettre en rayon.

Merci, avec le COVID, de nous rendre les livres propres. Toute l'équipe de la bibliothèque vous attend et vous souhaite de bonnes lectures.

- Taille des haies :

Entretien des haies et plantations en bordure de voies communales ou voies départementales : à vous, propriétaires riverains d'une voie publique, il est demandé que vos haies et plantations ne dépassent pas l'alignement de la voie et donc de les tailler en conséquence. De même, merci de respecter les hauteurs autorisées pour toutes les plantations en bordure de parcelles, par respect pour vos voisins !

- Bruits :

Nous faisons appel à votre **esprit civique** pour que *vous respectiez les horaires* fixés et précisés dans l'arrêté préfectoral (n°2015-200, Préfecture du Rhône) concernant le passage de tondeuse ou l'utilisation de tout engin sonore.

Rappel des horaires :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

De même, si vous vivez beaucoup dehors ou que vous avez une piscine, essayez de ne pas trop faire profiter vos voisins de votre enthousiasme ...

- Associations :

- ✓ Les cours de **gym** reprennent le **lundi 14 septembre à 18h30** à la salle des fêtes.
- ✓ Les cours de tricot **Fabi Tricoti** vont recommencer à la salle des Associations le **mardi 8 septembre**.
Attention : nouvel horaire à **19h** au lieu de 20h.
- ✓ Les cours de **yoga** reprennent à **partir de fin septembre** à la salle des fêtes

Chacun amènera son propre matériel et ne devra pas le laisser sur place.

- Coiff'en bulles :

Le camion Coiff'en bulles sera désormais présent un lundi sur deux, le premier lundi sera le **lundi 7 septembre** aux horaires habituels.

- Vienne Condrieu Agglomération :

L'Agglo propose une aide de 150€ pour tout achat de Vélo à Assistance Electrique sur le territoire.

De même, vous voulez mettre une douche à la place de votre baignoire car celle-ci vous devient difficilement accessible, l'Agglo peut vous conseiller pour obtenir des subventions pour les travaux.

N'hésitez pas à aller sur le site de l'Agglo : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr ou à venir vous renseigner en Mairie.